

## POSTULAT 04 (2021-2026)

### **Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune**

Que l'on apprécie ou non Joachim du Bellay, Voltaire, Frédéric Dard ou Philippe Jaccottet, il est aisé - et souvent agréable- de lire leurs textes.

Le Journal Communal de Pully de décembre dernier contenait un article consacré à la bibliothèque de Pully qui relevait notamment :

« ...un groupe d'adolescent.e.s,chargé.e.s de mener une réflexion... » et

« ...les participant.e.s seront amené.e.s à réfléchir... ».

L'art. 9 de la Constitution vaudoise énonce que le français est la langue officielle du Canton. Il est donc souhaitable de respecter tant notre loi fondamentale que notre langue.

Le langage inclusif ne doit sans doute pas être rejeté en bloc. A cet égard, il paraît utile de faire preuve de bon sens afin d'éviter de rendre incompréhensible la moindre déclaration. Un bref exemple le démontrera :

« Je vous remercie toutes et tous d'être venues et venus si nombreuses et nombreux à cette séance réunissant les conseillères et les conseillers en espérant que celles et ceux qui défendent chacune et chacun le bon usage du français sauront toutes et tous se rallier à ce postulat. »

Le langage inclusif n'est pas toujours heureux, mais l'écriture inclusive est encore plus pénible, voire indigeste lorsqu'elle comporte un lot de points, de tirets ou de barres obliques.

Dans une récente publication émanant de la très respectable Fondation Jan Michalski on pouvait lire un article dont le fond aurait pu être intéressant et dont le bref passage suivant relevait notamment :

« Le terme Ostarbeiter (...) désigne des citoyen.nes (..)qui furent déporté.es (..)pour être soumis.es au travail obligatoire (...). Ukrainien.nes, Polonais.es, Biélorusses, Russes, Tatar.es entre autres, âgé.es pour la plupart de moins de 18 ans, ils.elles furent entre 3 et 5 millions à avoir été envoyé.es comme main-d'œuvre dans des usines (...). Distingué.es des autres travailleur.ses forcé.es par l'insigne « OST » (...), ils.elles connurent (...) des conditions de vie proche de l'esclavage ».

Les mots sont porteurs de sens et aussi de pouvoir. Le langage que nous utilisons tous les jours reflète notre vision du monde, mais participe aussi à la construction de nos représentations et de nos stéréotypes. Cette situation est bien connue de la femme qui a durement gagné une place dans la société (ce qui est actuellement reconnu au Conseil communal également).

Nous sommes par ailleurs partisans d'une écriture épiciène. L'un des signataires du postulat fut constituant et a toujours veillé à utiliser des formes neutres telles que les « membres », les « titulaires », les « personnes », etc ... Nous sommes en effet conscients que le langage reflète notre vision du monde et participe aussi à la construction de nos représentations et de nos stéréotypes.

En revanche, la langue française ne doit pas perdre sa beauté, ni son sens. En compliquant l'écriture par des artifices tels que ceux évoqués précédemment, on complique la lecture, on perd la clarté du texte. De la sorte, le risque consiste évidemment à apporter plus de confusion encore dans des sujets déjà complexes. L'écriture inclusive fait perdre le sens des mots et le but visé est alors perdu.

Ce postulat a donc pour but de défendre la langue française et la bonne compréhension entre les gens.

En résumé, oui à un langage et à une écriture épicènes, aux formules de politesse de bon aloi, mais non au charabia heurtant la qualité de l'écriture et la bonne compréhension des discours et des documents écrits.

Nous invitons donc la Municipalité à se déterminer sur cette question et à proposer, dans tous ses écrits officiels, une forme de rédaction riche de sens, respectueuse de toutes les sensibilités et dépourvue de toute la lourdeur propre aux écrits inclusifs.

Olivier Burnet

Pierre Zappelli

Jacqueline Reigner

Pully, le 26.02.2022